



## HAUTEVILLE .... INFO

Bulletin municipal d'informations

FEVRIER 2022

Adresse du site internet officiel de la commune [www.hauteville-les-dijon.fr](http://www.hauteville-les-dijon.fr)

Chères Hautevilloises, chers Hautevillois,

La fin de l'hiver qui s'annonce nous laisse espérer la disparition du covid et l'arrivée des beaux jours tant attendus.

Fort heureusement, notre village a été "relativement" épargné même si en ce début d'année les enfants et l'école ont été affectés. Malgré cette épreuve, les agents périscolaires et les institutrices-instituteurs ont tenu bon afin que l'impact soit limité autant pour les familles que pour les enfants de l'école, merci à toutes et tous.

L'école a été au cœur de nos débats à plusieurs niveaux :

D'une part, ces dernières semaines nous sommes intervenus auprès de Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale afin d'échanger sur les risques de regroupement ou fermeture de classe ! Il semble que nous ayons été entendus et un récent courrier reçu en ce sens le confirmerait, mais nous restons attentifs.

D'autre part, l'école sera l'un des sujets d'une prochaine commission environnement afin de vous faire part des premières conclusions de l'étude illicommunes en lien avec la métropole afin d'étudier de probables travaux d'améliorations thermiques.

Toujours pour les enfants, ceux-ci pourront bientôt profiter de nouveaux jeux tant au terrain multisports qu'au square au centre du village.

Fin Mars début Avril, la commission des finances se réunira afin de préparer le budget, toujours serré, car les recettes n'augmentent pas du côté des dotations de l'Etat et l'augmentation des coûts énergétiques vient peser lourdement dans notre budget comme dans le budget de tous nos concitoyens.

Il nous faudra réfléchir sur la possibilité d'équiper la commune en caméras de vidéosurveillance, projet abordé en décembre lors de la réunion annuelle avec les Hautevillois membres de la "Participation citoyenne" et les gendarmes de Messigny, car malheureusement nous ne pouvons que constater de récents cambriolages, donc prudence en votre absence, surtout ces jours-ci en fin de journée.

Enfin, nous commençons à organiser le retour des activités et fêtes au Fort, notamment pour les feux de la St Jean. Alors, encore un peu de patience pour voir reflourir les moments conviviaux que nous attendons tous.

**Informations pratiques :** Site : [www.hauteville-les-dijon.fr](http://www.hauteville-les-dijon.fr)

Mairie : Téléphone : 03 80 58 07 08 - Courriel : [mairie-hauteville@wanadoo.fr](mailto:mairie-hauteville@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 10 h à 12 h - Lundi et jeudi de 17 h 30 à 19 h

Permanence des élus : Lundi de 17 h 30 à 19 h

Bibliothèque municipale : Mercredi de 14 h à 18 h - vendredi de 16 h 30 à 19 h - samedi de 9 h à 12 h

DIVIA : N° 03 80 11 29 29 (de 7 h à 20 h du lundi au samedi) - [www.divia.fr](http://www.divia.fr) - Pompiers : 18 - Samu : 15

Gendarmerie Messigny : 03 80 44 90 31 ou 17 - Cabinet Médical d'Hauteville : Dr Poulingue 03 80 65 75 96 et Dr Angelot 03 80 65 99 45

Hôpital enfants : 03 80 29 30 31

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 FEVRIER 2022 A 19 HEURES

L'an **deux mil vingt-deux**, le 7 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Dominique FAIVRE ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis CUINET ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; M. Claude-Romain FARYS ; Mme Danijela DELORME

Excusés : M. Geoffrey LAMIA a donné pouvoir à Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON et Mme Guénola ORRY a donné pouvoir à Mme Danijela DELORME

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

### **Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement avant le vote du budget 2022 :**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à mandater l'investissement suivant avant le vote du budget : remplacement de l'adoucisseur d'eau de la salle des fêtes pour un montant de 2388 € TTC.

### **Traitement informatisé des salaires :**

A l'unanimité, le conseil municipal demande le bénéfice de la prestation des paies informatisées proposée par le CDG21.

### **Contrat groupe statutaire :**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'augmentation des taux de cotisation de l'assurance statutaire (IRCANTEC de 1.10 à 1.98 % et CNRACL de 4.392 à 5.81 %).

### **Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire des agents :**

La collectivité n'a pas encore mis en place un système de protection mais elle s'oriente vers la procédure de labellisation (contrats individuels labellisés).

### **Opposition à la fusion de l'école maternelle et élémentaire et opposition à la création d'une classe enfantine GS/CP :**

A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose à la fusion de l'école maternelle et élémentaire. A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose à la création d'une classe enfantine GS/CP.

## VIE DU VILLAGE :

**Ecole maternelle et école élémentaire :** Vous pouvez dès à présent préinscrire vos enfants à l'école maternelle et à l'école élémentaire en prenant contact avec les directrices :

- Ecole maternelle : 03 80 55 20 25
- Ecole élémentaire : 03 80 58 11 78

### **Application Panneapocket :**

Depuis 2020, la commune utilise l'application Panneapocket pour mieux vous informer et vous alerter. Vous pouvez la télécharger sur Play Store, App Store ou AppGallery.



**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT  
L'APPLICATION PANNEAPOCKET**

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de PanneauPocket.

Toute l'actualité de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store (Android), App Store (Apple) ou AppGallery (Huawei)

Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur [app.panneapocket.com](http://app.panneapocket.com)

### **Permanence de la gendarmerie en mairie :**

Une permanence de la gendarmerie est assurée en mairie d'Hauteville-lès-Dijon un mardi matin sur deux de 9H à 12H.

Cette permanence est tenue par l'adjudant Jean-Marc PELTIER, qui est un réserviste opérationnel de contact communal (ROC). Ses missions sont notamment, d'accueillir et échanger avec les habitants sur des problématiques du quotidien mais aussi, faire figure de référent en matière de manifestation publique qui pourrait avoir lieu sur la commune.

Le dispositif ROC a été expérimenté en 2018 et permet de renforcer le lien de proximité entre la gendarmerie et la population d'une commune. Les retours d'expérience des réservistes sont ensuite transmis à leur unité de rattachement. Dates des permanences : 8 mars et 22 mars.

### **Eau potable :**

Vous pouvez accéder aux résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable en ligne, commune par commune : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

### **Enquête Insee :**

Entre février et avril 2022, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé, le bien-être et la participation à la vie sociale et culturelle. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour répondre par téléphone. En cas de doute, il est également possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur via le formulaire de contact <https://www.insee.fr/fr/information/2416123>, en précisant le nom et prénom de l'enquêteur, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Un retour par mail sera fait dans les 48 heures.

### **Bibliothèque :**

La bibliothèque municipale est gérée par une employée adjointe du patrimoine et deux bénévoles. L'entrée est libre et l'inscription est gratuite pour tous (hautevillois et habitants des communes extérieures). Vous pouvez y emprunter gratuitement des livres, des revues, des CD et des DVD. Régulièrement, des nouveautés viennent compléter la collection d'ouvrages de la bibliothèque par des achats trimestriels mais aussi par l'emprunt de livres auprès de la MCO (Médiathèque de la Côte-d'Or).

La bibliothèque est ouverte les :

- mercredi de 14h00 à 18h00
- vendredi de 16h30 à 19h00 (fermée durant la crise sanitaire)
- samedi de 9h à 12h

Concernant l'ouverture pendant les vacances scolaires, un mail est envoyé à tous les lecteurs ou vous pouvez consulter l'affiche sur la porte d'entrée de la médiathèque.

Téléphone : 03.80.58.41.21 Mail : [bibliotheque-hauteville@orange.fr](mailto:bibliotheque-hauteville@orange.fr)

### **Elections Présidentielle et Législatives :**

L'élection du Président de la République se déroulera : le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022.

### **Attention : Dates limites d'inscription sur les listes électorales**

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale avant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin de l'élection Présidentielle.

Vous pouvez également vérifier votre inscription sur la liste électorale, signaler un changement d'adresse ou un changement de situation sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique élections.

Vote par procuration : à la gendarmerie ou en ligne sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) (il faudra quand même vous rendre à la gendarmerie).

## **Conseil des Jeunes :**

Le Conseil des Jeunes réunit cette année une quinzaine d'enfants de l'école primaire. Les jeunes sont très demandeurs et motivés.

Trois actions ont eu lieu depuis le début de l'année scolaire :

- Certains enfants ont participé à la commémoration du 11 Novembre,
- D'autres ont colorié des étoiles destinées à être collectées par la marque OXYBUL : pour chaque étoile décorée OXYBUL offrait un jouet à un enfant par l'intermédiaire d'EMMAUS SOLIDARITE,
- Le 12 février, les jeunes ont participé à un atelier Zéro Déchet, en partenariat avec le Conseil Départemental. Ils ont appris à réduire les déchets, les recycler ou en réutiliser, certains pour en faire des objets utiles. Par la suite, ils pourront devenir les ambassadeurs de ce défi à l'école ou même dans le village.

Pour poursuivre, plusieurs actions sont prévues :

- Avec le collectif Séniors, une 1/2 journée éco citoyenne doit avoir lieu fin Mars début Avril.
- Et puis, le président de l'association Cadoles et Meurgers, Jacques LEFEVRE, nous propose comme chaque année de former les jeunes pour être guides et commenter les visites du village. Cette année une visite gourmande est prévue.

D'autres projets, tel que la mise en place d'une boîte à livres pour les enfants dans l'enceinte de l'école, la pose d'un clou « Ici commence la Mer » vers une bouche d'égout sur la place de l'école... Les idées ne manquent pas.

# **NOUVEAUTES**

**Nouveau site internet** : une nouvelle version du site internet officiel de la commune a été mise en ligne. Plus moderne, le site reste accessible à la même adresse : [www.hauteville-les-dijon.fr](http://www.hauteville-les-dijon.fr) aussi bien sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

**Portail famille** : dans le cadre du développement numérique, un portail famille sera proposé aux familles pour les services périscolaires : cantine, garderie et centre de loisirs.

Cet outil sera accessible depuis un ordinateur, une tablette mais aussi via une application mobile.

Ce projet fait l'objet d'un financement dans le cadre du plan « France Relance Transformation Numérique des collectivités territoriales ».

Le déploiement est prévu au printemps 2022 et une généralisation à la rentrée 2022.

**Pizza** : Depuis plusieurs années, un commerce ambulant de vente de pizza est présent le vendredi soir sur la place de l'Eglise. Depuis décembre 2021, un nouveau commerce ambulant de vente de pizza est présent un lundi sur deux, place du Puits.

**Distributeur automatique de pain** : à partir du 22 février, un nouveau distributeur sera installé vers la salle des fêtes, au même endroit que le précédent.

### Guichet unique urbanisme :



Vous pouvez désormais faire vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne, sur le guichet unique de Dijon Métropole. <https://extrageo.metropole-dijon.fr/guichet-unique?ncommune=315>.

### Application On Dijon :

An advertisement for the 'OnDijon' mobile application. The top section features the app's name 'OnDijon' and the slogan 'mon appli, ma métro, ma ville ! LA NOUVELLE APPLICATION À télécharger ici !'. Below this are QR codes for downloading the app on Google Play and the App Store. The advertisement is divided into several panels, each with a user testimonial and a photo of a person using the app: 'La métropole intelligente, ce sont d'abord les habitants qui la font.', 'Où en sont mes prêts de livres à la bibliothèque?', 'Je consulte les infos travaux près de chez moi.', 'Une alerte aux orages ? Je suis informé.', 'J'accède facilement aux services en ligne pour mon passeport.', 'Quel est le menu du jour pour mes enfants à l'école?', and 'Des déchets sauvages au piolet de chez moi ? Je signale le problème.' At the bottom, there are social media icons and the website address 'dijon.fr | metropole-dijon.fr'.

Aujourd'hui, via l'App OnDijon, vous pouvez signaler un incident sur la voie publique, des dégradations, des déchets abandonnés ; vous accédez aux services administratifs en ligne, consulter les menus de restauration scolaire par exemple, découvrir les points d'attrait du territoire ou encore être informé en temps réel des éventuelles alertes en cas de fortes pluies, de fermeture de parcs et jardins, de changements dans les transports... Une appli pour se faciliter la vie et moderniser sa ville.

**Cette application mobile est disponible gratuitement sur les stores Apple et Android :**



**Annonce** : Recherche personne sérieuse pour s'occuper de 4 chats sur Hauteville-lès-Dijon du 5 au 12 mars 2022. Téléphone : 06 77 19 48 57